

L'association compte 18 membres titulaires
et 18 suppléants

Alfortville René Rouquet, député-maire ; Roger Tisseyre, adjoint au maire ; Joseph Loreau, conseiller municipal délégué ; suppléants M. Haroutunian, conseiller municipal ; Maurice Thomas, adjoint au maire ; Liliane Sylvestre, conseillère municipale.

Choisy-le-Roi Daniel Davaisse, maire ; Serge Hulot, adjoint au maire ; Nadia Brahimi, adjointe au maire ; suppléants Claude Crine, adjoint au maire ; François Gaussent, conseiller municipal ; Catherine Despres, conseillère municipale.

Ivry-sur-Seine Pierre Gosnat, maire ; Daniel Mayet, Adjoint au maire ; Michèle Moranchel, adjointe au maire ; suppléants Alain Coste, conseiller municipal ; Pierre Martinez, conseiller municipal ; Aymé Savy, adjoint au maire

Orly Gaston Viens, maire ; Alain Girard, adjoint au maire ; Ghislaine Patry, adjointe au maire ; suppléants Thierry Atlan, adjoint au maire ; Franck Petitta, conseiller municipal ; Geneviève Bonnisseau, conseillère municipale.

Vitry-sur-Seine Alain Audoubert, maire ; Michel Leprêtre, adjoint au maire ; Jean-Marc Bourjac, adjoint au maire ; suppléants Philippe Beyssi, conseiller municipal ; Remy Chicot, adjoint au maire ; Jean Couthures, conseiller municipal.

Conseil général du Val-de-Marne

Laurent Garnier, vice-président ; Évelyne Rabardel, vice-présidente ; Jean-Pierre Moranchel, conseiller général ; suppléants Pascal Savoldelli, vice-président ; Chantal Bourvic, conseillère générale ; Christian Fournier, vice-président.

Bureau présidence tournante annuelle ; président Pierre Gosnat ; vice-présidents Alain Audoubert, Daniel Davaisse, Laurent Garnier, René Rouquet et Gaston Viens ; trésorier Joseph Loreau.

Structure permanente

une directrice et une secrétaire

Moyens engagés

En 2002, un budget de fonctionnement sur 6 mois de 140000 euros et un programme d'étude de plus de 300000 euros,

En 2003, un budget de fonctionnement de 200000 euros

et un nouveau programme d'étude de 300000 euros

Seine-Amont développement

8-10 place de l'Église

94200 Ivry-sur-Seine

Brochure réalisée par l'association

Seine-Amont développement

conception graphique Thierry Sarfis ;

réalisation Olivier Cabon, Thotm.

Impression Autographe Paris.

Crédits photographiques : Michel

Aumercier ; Sébastien Chambert ;

G. Desvignes, CG 94 ; Jacques Hoeffner ;

Jean Moulin ; Jean-Marie Quintard ;

service Communication de Vitry.

partager

association

partenariat

liaisons

villes

culture

dynamiser

paysage

urbain

projets

aménager

atouts

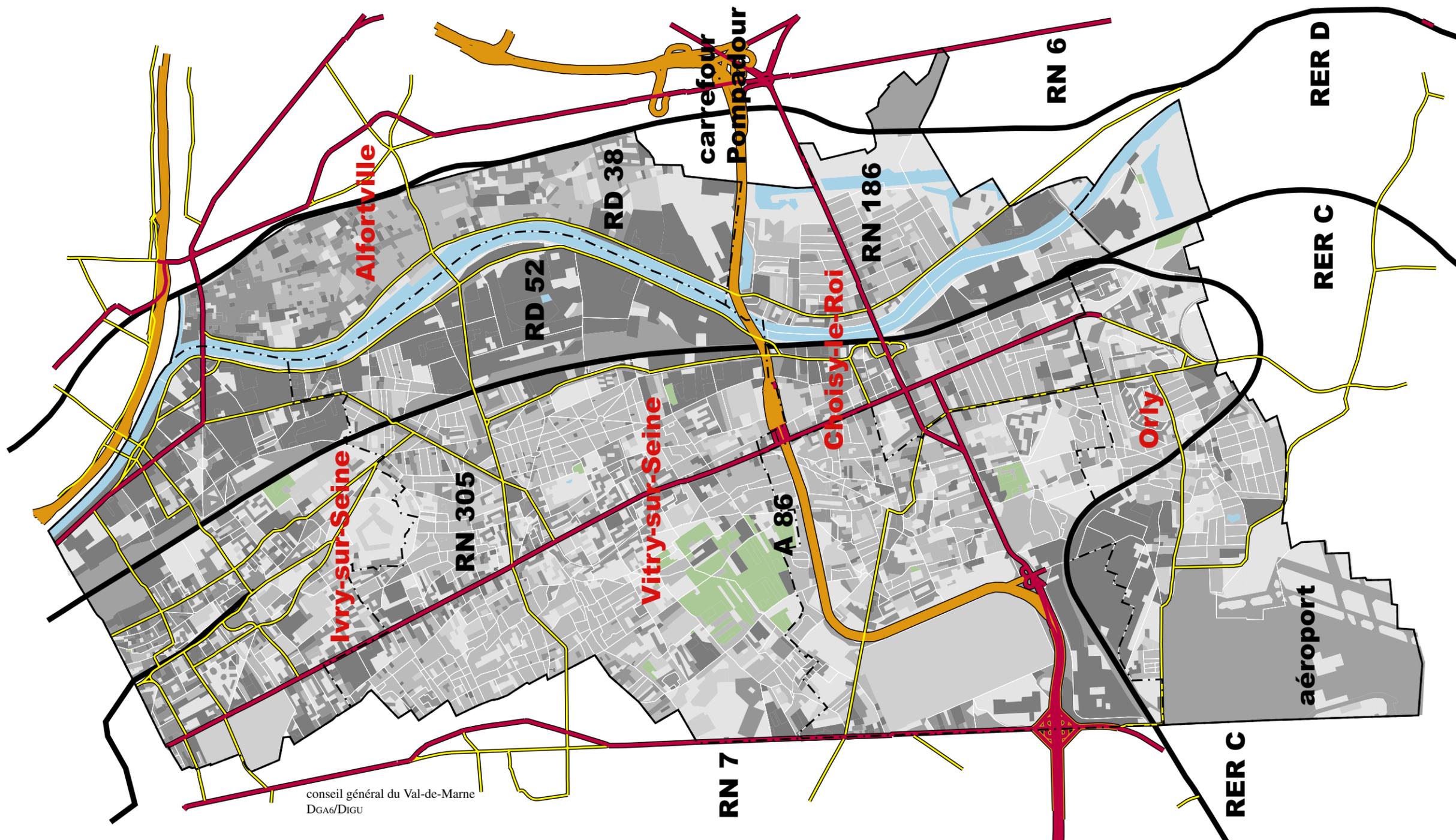
territoire

Seine-Amont-développement

dynamiser

territoire

Le territoire de la Seine-Amont, situé dans le département du Val-de-Marne, comprend les communes d'Alfortville, de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine, d'Orly et de Vitry-sur-Seine et accueille plus de 220 000 habitants.



Une volonté politique. Les atouts et la position stratégique de la Seine-Amont justifient aujourd'hui une action publique forte et coordonnée. Face à ces enjeux, les villes d'Alfortville, de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine, d'Orly et de Vitry-sur-Seine — soit plus de 220 000 habitants — avec l'appui du conseil général du Val-de-Marne, se sont regroupées dans l'association Seine-Amont développement. Dans ce cadre associatif souple, elles sont engagées dans une intercommunalité de projets, pour coordonner leurs actions et mettre en œuvre une nouvelle dynamique.

Une meilleure identification économique.

L'ambition de Seine-Amont développement repose sur trois grands objectifs : le développement économique, pérenne et équilibré à partir du potentiel des villes membres de l'association ; l'amélioration des déplacements et le désenclavement du territoire ; la meilleure prise en compte du cadre de vie et de l'environnement.

De nombreux atouts — et notamment un tissu économique diversifié — rendent la Seine-Amont attractive et offrent de bonnes capacités de redéveloppement. À partir des études pilotées par Seine-Amont développement, les propositions s'articulent autour d'une stratégie d'identification du territoire. Celle-ci vise à construire un positionnement visible de la Seine-Amont pour les entreprises ou les investisseurs, pour tous ceux qui y sont installés ou souhaiteraient s'y implanter. Des actions sur la qualité des espaces publics et sur l'amélioration des zones d'activité sont susceptibles de valoriser rapidement l'image du territoire. Le diagnostic territorial permet d'élaborer une stratégie de développement : à partir, notamment, des zones d'activité existantes, notre volonté est de requalifier trois grands secteurs aux entrées du territoire et de proposer une offre immobilière adaptée.

La mise en œuvre d'une politique de transport — sur le territoire même de la Seine-Amont et dans ses relations avec l'extérieur — représente aussi un axe de travail important. Deux projets majeurs sont au cœur de notre action : le transport en commun sur site propre (TCSP) et la réalisation d'un nouveau pont pour le franchissement de la Seine.



Entrée
de l'hôpital
Charles-Foix
à Ivry.

Le soutien aux activités innovantes

peut s'appuyer sur les compétences multiples des entreprises et sur les pôles de formation et de recherche de la Seine-Amont.

Sont aussi proposées des actions sur les services aux entreprises, la coordination des acteurs publics et privés, ainsi que l'amélioration de la mixité urbaine et un meilleur traitement des quais de Seine.

Valoriser trois compétences du territoire

- l'informatique industrielle, centrée sur Ivry et sur Vitry ;
- le développement d'un pôle de transfert de technologie dans la filière chimie, associant des PME-PMI du territoire à des établissements de formation (l'IUT Chérioux notamment) et à des laboratoires publics de recherche scientifique, regroupés au sein de l'institut des Sciences chimiques de Seine-Amont (CNRS de Vitry-Thiais). Ce pôle bénéficie d'un financement de l'État au titre du contrat de plan État-Région ;
- la médecine gériatrique, exercée sur le site de l'hôpital Charles-Foix à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la plate-forme des sciences et techniques du vieillissement et du handicap. La plate-forme biotechnologique Charles-Foix bénéficie aussi du soutien de l'État dans le cadre du contrat de plan.

Des pôles d'action

Des pôles d'action différenciés ont été retenus pour valoriser rapidement l'image du territoire :

- le secteur de la place Gambetta à Ivry-sur-Seine, qui permet l'insertion d'un immobilier d'entreprise évolutif sur des sites dispersés dans un tissu de grandes entreprises;
- le secteur des Ardoines à Vitry-sur-Seine, où les projets de remodelage se fondent sur la réalisation du franchissement de la Seine et du faisceau ferré. Des opérations de mixité urbaine et la conquête de terrains industriels sont accompagnées d'actions immédiates sur la qualité du paysage;
- un pôle de services aux entreprises, dont la création s'inscrit dans le cadre de la requalification de la Zac du Val-de-Seine d'Alfortville et Choisy-le-Roi ;
- EDF-GDF a valorisé, à Alfortville, dans le cadre de la Zac des Pontons (équipements publics et logements), trente hectares de friches industrielles ;
- le centre ville de Choisy-le-Roi sera dynamisé par la création de la Zac du Port et par l'opération de renouvellement urbain ;
- un pôle de formation aux métiers de l'environnement est projeté à Orly.

An aerial photograph of a city featuring a prominent river and a complex highway interchange. The river flows through the center of the frame, with a bridge crossing it. The highway interchange is a multi-level structure with several ramps and lanes. The surrounding urban area is densely packed with buildings and greenery. The overall scene is captured from a high angle, providing a clear view of the city's infrastructure and natural features.

atouts

Une situation privilégiée. Située aux portes de Paris, la Seine-Amont est dans le prolongement du nouveau quartier de «Seine-Rive-Gauche» du treizième arrondissement. Ce secteur est aussi en liaison directe avec les bassins d'activités de Paris, au nord, le pôle de Créteil et de la Plaine-Centrale, à l'est, le pôle d'Orly-Rungis, au sud-ouest. Il se situe à la confluence des grandes infrastructures — réseau ferré, axes routiers, fleuve — drainant le territoire national et francilien. Il accueille de nombreux équipements publics et bénéficie du cadre exceptionnel que constitue la Seine.

La Seine est le lien entre ces différentes villes, un dénominateur commun... mais trop coupée de la vie urbaine. Ses rives représentent un potentiel de qualité. Les voies de circulation qui la longent peuvent faciliter les échanges. Il s'agit de mettre en valeur cet espace urbain, d'ouvrir la ville sur de nouveaux usages économiques et de loisirs, de ménager des passages en direction du fleuve et de faciliter la dynamique des circulations. La réhabilitation des berges de la Seine est un des éléments clés du développement du territoire.



La Seine, un lien naturel entre les différents bassins d'activité franciliens.

Déjà...

À **Ivry Port**, des friches industrielles ont été reconverties vers de nouvelles activités, c'est ainsi que les bâtiments de l'ancienne usine Saint-Raphaël ont été restructurés pour accueillir les laboratoires de recherche de l'université Paris-6.

Vitry est éligible à l'instauration d'une zone franche urbaine (ZFU) dont le périmètre devrait s'étendre jusqu'aux zones d'activité de l'entre-deux ferroviaire.

À **Choisy-le-Roi** l'aménagement de la Zac du Port se déploie sur 12 hectares : ce nouveau quartier inséré dans le centre de la ville mêlera habitat, nouvelles activités tertiaires, industrielles et de service.



Plan masse de la Zac du Port à Choisy-le-Roi (Chemetov-Huidobro C + H +).

Des réserves foncières. Les communes regroupées au sein de l'association Seine-Amont développement peuvent offrir des disponibilités foncières nouvelles notamment dans ce que l'on dénomme « l'entre-deux ferroviaire ». Souvent, ces terrains appartiennent aux grands opérateurs publics ou parapublics et la mutation de leur foncier constitue un enjeu réel pour les implantations des infrastructures nouvelles et la mise en œuvre des nouveaux pôles et sites de redéveloppement urbain. Seine-Amont développement lance l'élaboration d'une stratégie foncière, afin d'être en mesure d'afficher, à court terme, des disponibilités foncières vis-à-vis des pouvoirs publics et des investisseurs.

Un réseau de transport. Situé au sud-est de la petite couronne parisienne, la Seine-Amont est globalement bien desservie, notamment dans ses relations avec Paris. À proximité, la A86 et le périphérique ouvrent rapidement, sur l'ensemble de l'Île-de-France. Deux réseaux ferrés — sud-est (gare de Lyon) et sud-ouest (gare d'Austerlitz) qui comprennent les RER D et C — irriguent le territoire. Enfin, elle bénéficie de la proximité de l'aéroport d'Orly (la ville d'Orly est membre de l'association), pour les liaisons nationales et internationales.

Bus, métro, RER

Sept lignes d'autobus — 103, 125, 172, 180, 217, 323 et 325 —,
une ligne de métro — 7, Pierre-Curie et Mairie-d'Ivry —
et deux lignes de RER — C, Ivry-sur-Seine, Vitry, Les-Ardoines, Choisy-le-Roi, Orly-les-Saules et Orly-Pont-de-Rungis et D, Maison-Alfort-Alfortville, Le-Vert-de-Maisons, Villeneuve-Prairie — desservent notre territoire.

Voies fluviales,
ferrées
et routières:
un réseau dense
de communication
irrigue la Seine-
Amont.



L'aéroport d'Orly

Avec une superficie de 750 hectares, dont 250 sur le territoire d'Orly, l'aéroport a accueilli, en 2002, 23,1 millions de passagers et a vu le passage de 124500 tonnes de fret pour un total de 211000 mouvements d'avions.

28 170 emplois y ont été recensés. Grâce à la présence, aux abords immédiats de la plate-forme, de nombreuses zones d'activité à vocation logistique, commerciale ou tertiaire (Sogaris, Senia, Belle-Épine, NIN de Rungis, Silic...), le pôle Orly-Rungis est le premier pôle d'affaires au sud de l'Île-de-France.





**une
démarche
partagée**

partenariat

Face aux enjeux du développement,

les collectivités territoriales, en se réunissant au sein de Seine-Amont développement, ont décidé de mettre en œuvre une action conjointe d'articulation des politiques publiques locales avec les politiques régionales et nationales. La définition de ces politiques communes passe par le partage d'un projet de territoire ancré dans le moyen-long terme. Ainsi, la mission de l'association est de mettre en œuvre de manière coordonnée et partagée le processus d'élaboration du projet de territoire. Seine-Amont développement a lancé la démarche de diagnostic partagé qui identifie les forces et les faiblesses du territoire, au regard notamment des perspectives d'évolution et a conduit l'affirmation des enjeux et objectifs du projet global. La coordination de l'action publique et des partenariats et une concertation élargie seront ainsi définis dans le cadre d'une charte d'action. Le schéma partagé détermine les principes communs d'aménagement et de développement harmonieux de la vallée de la Seine. Le schéma d'aménagement territorial constitue, dans une perspective à moyen terme, le cadre de référence commun où trouvent place les projets urbains structurants sur des sites stratégiques et prioritaires.

Cette démarche commune d'aménagement et de développement local pérenne suppose un partenariat élargi qui prenne pleinement en compte les grandes stratégies d'aménagement de l'État, de la région Île-de-France et des communes voisines, dont la ville de Paris. Seine-Amont développement, le conseil général du Val-de-Marne, la région Île-de-France et l'État sont partenaires. En 1994, la Seine-Amont a été déclarée secteur stratégique de redéveloppement dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. À ce titre elle est aujourd'hui inscrite comme site prioritaire au contrat de plan État-Région. L'élaboration du projet de territoire partagé est conduite avec l'ensemble des acteurs concernés par le développement de la vallée de la Seine, acteurs institutionnels et économiques notamment. Les études sont conduites par l'association Seine-Amont développement qui met en place les comités de pilotage et techniques réunissant, en fonction des thèmes traités, les partenaires concernés.

Les comités de pilotage

des projets sont composés de représentants de chacun des membres de l'association, de la région Île-de-France, de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignation, éventuellement d'autres organismes finançant le projet.

Les comités techniques

réunissent les représentants des services techniques et administratifs des collectivités de Seine-Amont développement, de la région Île-de-France et de l'État. Ils regroupent également l'ensemble des acteurs du territoire et préparent les réunions du comité de pilotage du projet considéré.

Les partenaires associés

à la démarche de Seine-Amont développement peuvent être très divers ; par exemple, dans le cadre de l'étude sur les berges de la Seine, sont réunis le Port autonome de Paris, la Sagep, la CGE, voies navigables de France, SNS, l'agence de l'Eau Seine-Normandie, le conseil général du Val-de-Marne, la région Île-de-France, la mission Seine-Amont et l'État, mais également les villes de la vallée de la Seine qui ne sont pas membres de l'association.



projets

Les projets de l'association sont liés les uns aux autres. Ils ont une cohérence. Ils se développent dans le cadre des lignes directrices en matière de prospection, d'accueil et d'accompagnement des entreprises ; de l'accessibilité et de la facilité des déplacements urbains ; d'amélioration du cadre de vie visant à renforcer l'attractivité du territoire à la fois pour les habitants et pour les entreprises. Qu'il s'agisse de la redynamisation économique, du projet de transport en commun sur site propre ou du franchissement de la Seine entre Vitry et Alfortville.

Les premiers scénarios d'un schéma d'aménagement territorial partagé.

Les trois études — redynamisation économique, transports en commun sur site propre et traversées de Seine et du faisceau ferré, portent sur des thèmes qui conditionnent les développements futurs du territoire et contribuent fortement à l'émergence du schéma d'aménagement. Elles proposent des scénarios de requalification et de valorisation économique et urbaine qui se fondent sur une transformation du territoire vers une plus grande mixité.

L'hypothèse d'une desserte en site propre au cœur de l'entre-deux ferroviaire s'attache à lier des démarches de déplacement en transport en commun et les problématiques de développement urbain. Elle crée de nouvelles dynamiques par la reconquête des tissus urbains dégradés situés le long et de part et d'autre du fleuve, par leur désenclavement et leur intégration dans un territoire cohérent.

La création, entre Vitry et Alfortville, d'un nouveau pont sur la Seine constitue, sinon un acte fondateur, du moins un vecteur de dynamisation des communications et de développement du territoire, qui permet d'inscrire le futur pont dans un itinéraire cohérent et lisible entre la RN305 à Vitry-sur-Seine et la RN6 à Créteil.

Des études

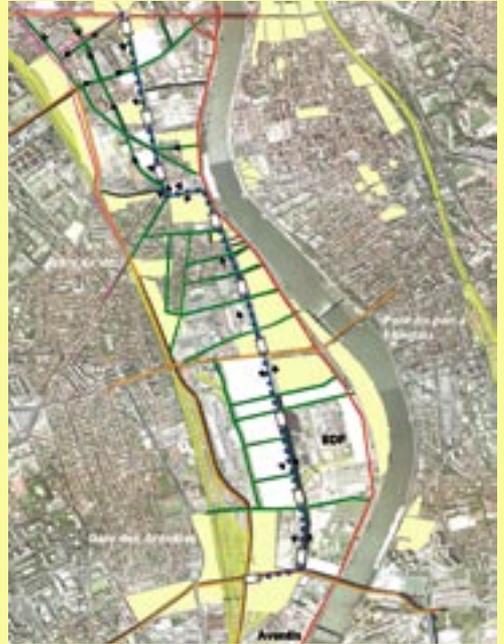
Ces études envisagent des nouveaux pôles d'urbanisation qui sont ancrés sur les grandes liaisons est-ouest, nord-sud et sur les espaces publics majeurs, venant conforter les dynamiques urbaines existantes : l'émergence d'une centralité autour de la place Gambetta à Ivry, répondant plus au sud, à Vitry, à une autre centralité urbaine, à créer autour de la tête de pont et de la gare des Ardoines ; le renforcement de polarités commerciales existantes en tête de pont du Port-à-l'Anglais, à Vitry-sur-Seine, la réorganisation et la densification des tissus urbains autour de la digue d'Alfortville.

Des moyens financiers conséquents

Les études font l'objet d'un financement de l'État et de la Région dans le cadre du contrat de plan allant de 60 à 80 % de leur coût prévisionnel. Les collectivités membres de Seine-Amont développement complet le financement. La Caisse des Dépôts et Consignation participe d'une part au fonctionnement de l'association d'autre part aux études. Elle soutient l'élaboration du schéma d'aménagement territorial partagé afin de contribuer aux actions et aux projets qui en sont issus.

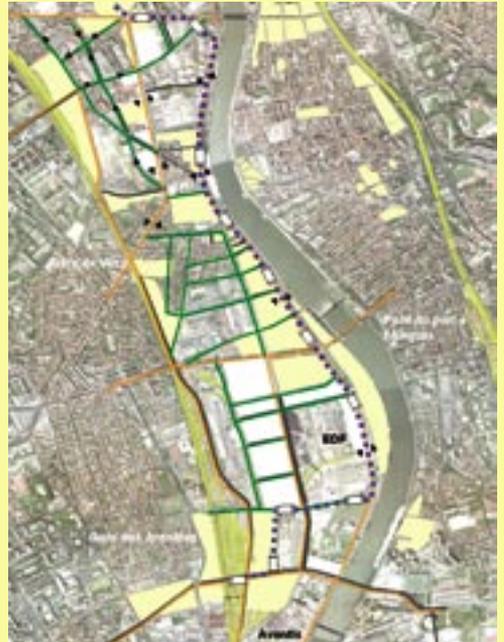
Transport en commun sur site propre.

La programmation d'une ligne de transports en commun en site propre (TCSP), dans le prolongement de Météor depuis la station « Bibliothèque-François-Mitterrand », facilitera les déplacements dans le secteur et le désenclavera en favorisant les correspondances. La logique de ce TCSP est avant tout radiale. Il est essentiel de relier la station « Bibliothèque-François-Mitterrand » à la place Gambetta à Ivry et à la gare des Ardoines à Vitry, et de desservir le cœur de l'entre-deux ferroviaire. Ce TCSP entraîne une dynamique de projet sur son parcours et offre ainsi une desserte de qualité à de nouveaux sites urbains. Par ailleurs, le prolongement du TCSP du sud des Ardoines jusqu'à la gare RER de Choisy-le-Roi n'est pas exclu. En outre, cette nouvelle liaison assurera des correspondances avec d'autres projets similaires : le TCSP est-ouest Villejuif-Pompadour notamment.



La traversée de la Seine et des faisceaux ferrés.

La traversée par un nouveau pont de la Seine et des voies ferrées entre Alfortville et Vitry-sur-Seine permettra de ménager un itinéraire entre la RN305 à Vitry-sur-Seine et la RN6 à Créteil. Cet itinéraire induira une cohérence et une continuité entre le parc des Lilas à Vitry, la digue d'Alfortville et le passage sous la voie ferrée du RER D vers Créteil. La réalisation de nouveau franchissement sera l'occasion de réinventer un paysage alliant activités et habitat. Dans ce contexte, la Seine doit retrouver des fonctions d'espace majeur et devenir « la part commune du territoire ».



Le projet de pont entre Alfortville et Vitry-sur-Seine (cabinet Yves-Lion)..

Les hypothèses de tracé du « TCSP » : ligne médiane ou ligne rive-de-Seine (Brès et Mariolle).



«Avant»
et «après»,
la construction
du «TCS» associe
amélioration
des transports
et aménagement
urbain (Brès
et Mariolle).

Trois nouvelles études. Diagnostic territorial partagé et axes stratégiques de Seine-Amont développement. Cette démarche de diagnostic forme le socle sur lequel bâtir le projet de territoire pour lequel il convient tout d’abord de rassembler, approfondir et articuler les divers éléments de connaissance de ce territoire. La mission d’étude sera ensuite de conduire l’affirmation des objectifs et enjeux définissant les axes d’une démarche coordonnée d’aménagement et de développement. Au terme de ce diagnostic, les collectivités territoriales membres de Seine-Amont développement et leurs partenaires pourront convenir d’une identification commune de leur territoire. Le diagnostic ouvrira sur les perspectives opérationnelles pour la poursuite du projet de territoire et les conditions de sa mise en œuvre.

Aménagement des berges et de la vallée de la Seine. L’étude porte sur « l’élaboration d’un schéma d’aménagement des berges et bords de Seine » en Seine-Amont (correspondant à la traversée du Val-de-Marne). Ce schéma définira les grands choix en matière de vocation, de fonction et d’usage de l’axe de la Seine et de ses abords. C’est un schéma d’intentions qui sera un fil conducteur susceptible de fédérer les initiatives et de coordonner les actions.

Inventaire foncier : les terrains et espaces mutables. L’objectif de l’étude est la constitution d’un outil permettant d’élaborer une stratégie foncière à l’échelle de Seine-Amont développement dans une démarche cohérente et partagée : inventaire et analyse du foncier et des zones mutables, constitution de la base de données foncières correspondante.

An aerial, high-angle photograph of a densely populated city. A wide river flows vertically through the center of the frame. The city is characterized by a mix of architectural styles, including multi-story apartment buildings with red-tiled roofs and modern high-rise structures. A large, circular green park is visible in the lower-left quadrant. The overall scene is vibrant and detailed, showing streets, trees, and various urban infrastructure.

les villes

Les cinq villes participant à l'association Seine-Amont développement comportaient, en 1999, 91 213 logements — dont environ 40 % de logements sociaux — pour une population de 220 000 habitants. Entre 1975 et 1982, la population a régulièrement diminué, tandis que de grandes entreprises fermaient leurs portes. Aujourd'hui, la population se stabilise grâce, notamment, aux programmes de logements et aux opérations d'aménagement et de renouvellement urbain lancés par les communes. La restructuration du territoire aidera les communes à développer leurs programmes. L'arrivée d'une population plus jeune contrebalance le vieillissement démographique.

Alfortville

36 232 habitants. Différents projets sont en cours de réalisation. Sur les bords de la Marne, 22 000 m² de logements sociaux et en « accession à la propriété » ainsi que 18 000 m² de bureaux ; dans le quartier des Pontons, 41 000 m² de logements sociaux et en « accession à la propriété » ; dans le quartier du Val-de-Seine, l'aménagement de 30 hectares — dont un parc des sports de 6 hectares — pour accueillir les entreprises. Dans le centre ville, 120 logements « aidés » sont en cours de construction et 130 logements « en accession à la propriété » sont projetés.

Choisy-le-Roi

34 574 habitants. À l'échéance de 2010, 3 065 logements seront construits. Dans la même période de temps, 38 500 m² seront aménagés en zone d'activité (130 000 m² supplémentaires sont en projet). Il s'agit de restructuration, de réhabilitation ou de construction.

Ivry-sur-Seine

50 972 habitants. À l'échéance de 2010, la ville pense accueillir une population de 56 000 habitants, ce qui implique la réalisation de 4 000 logements : entre 1999 et 2002, 1 054 ont déjà été construits et, en 2002, 1 270 permis ont été attribués pour un total de 2 324 logements. 3 309 000 m² réservés aux activités économiques sont prévus. Une partie de cette zone a déjà été réalisée, le reste le sera d'ici 2005. La construction des habitations et le développement des zones d'activité s'accompagnent de la réalisation d'équipements publics.

Orly

20 474 habitants. À court terme, la requalification des zones d'activités du Senia et des Cosmonautes, l'engagement de la restructuration du Grand Ensemble et l'aménagement des berges de la Seine sont prévus. À moyen terme, un pôle de formation aux métiers de l'environnement sera créé dans « l'entre-deux ferroviaire » et le quartier des Grands Vœux — où dominera l'habitat dans un environnement paysagé — sera aménagé.

Vitry-sur-Seine

79 233 habitants. À échéance de 2009, 1 950 logements sont prévus, pour partie en « locatif » et pour partie en « accession à la propriété ». D'ores et déjà, 14 248 m² de surfaces d'activités économiques sont disponibles et 24 500 m² font l'objet de programmes.

The background is a complex, multi-colored pattern. It features a central figure that appears to be a stylized person or deity, rendered in shades of blue, yellow, and red. The figure is surrounded by intricate, repeating patterns in various colors, including red, yellow, and blue. The overall effect is a rich, textured, and somewhat chaotic visual field. The word "culture" is superimposed on this pattern in a bold, white, sans-serif font.

culture

En matière de culture, les villes de Seine-Amont développent des politiques. La création artistique, les pratiques amateurs et la vie associative s’y mêlent harmonieusement. De nombreux équipements ont été réalisés. Des moments festifs qui expriment l’histoire des habitants, l’évolution sociale des quartiers et la manière dont se sont créés les liens ont été organisés. Cette identité sociale forte et attachante est un des atouts de notre territoire. La vallée de la Seine accueille aussi des équipements d’envergure régionale et nationale : équipements culturels, artistiques mais aussi établissements universitaires et de formation. On peut souligner la présence à Vitry des cent six réalisations d’art contemporain qui ponctuent l’espace urbain. Elles sont l’œuvre d’artistes qui ont marqué les arts plastiques comme Pignon, Dubuffet, Adami, Pignon-Ernest, Rancillac, Kowalski. C’est donc tout à fait naturellement que le Département y installe actuellement son musée d’art contemporain. À Alfortville qui abrite le siège de l’orchestre national d’Île-de-France, ou encore vingt-trois centres socioculturels, soixante-dix spectacles ont été présentés au cours de l’année 2002.



Il y a deux ans est né, au cœur du Val-de-Marne, le festival de l’Oh ! L’envie de rassembler et de débattre autour de l’eau a permis la coréalisation, par des collectivités et des individus différents, de cette aventure unique.



Piotr Kowalski et Louis Chavignier : l’imagination et la sensibilité au cœur de Vitry.

Au théâtre

Le théâtre municipal Antoine-Vitez d’Ivry-sur-Seine va devenir un centre dramatique national. Il a signé avec l’État une convention pour développer des activités autour de la chanson. La compagnie du Théâtre du quartier d’Ivry y réside en permanence. Les ateliers-théâtre des Quartiers-d’Orly ouvrent le spectacle vivant à une très large population.

Au musée

Le musée départemental d’art contemporain ouvrira prochainement ses portes à Vitry. L’impressionnante collection, constituée à partir d’acquisitions faites par le Département depuis de nombreuses années, y trouvera toute sa place.

La médiathèque

À Alfortville la médiathèque-salle de spectacle est en cours de réalisation. L’importante programmation basée sur le dynamisme associatif pourra y trouver sa place.

Au cinéma

À Choisi-le-Roi, la variété des activités culturelles s’est enrichie d’un cinéma municipal situé au sein du théâtre Paul-Éluard.

Au cinéma

Avec l’« Oiseau-pylône » d’Agid et le « Mur aux vents » de Courtecuise, la ville d’Orly a, dès 1983, érigé des œuvres d’art monumentales.

The image features a dense halftone pattern of a human face, rendered in shades of green, yellow, and black. The word "paysage" is superimposed in the center in a bold, red, sans-serif font. The background is a complex, textured composition of small dots, creating a grainy, high-contrast effect.

paysage

Améliorer son image. Le territoire de la Seine-Amont garde les traces d'un passé industriel où l'aménagement urbain n'était pas marqué par le souci de l'environnement et du cadre de vie. Les villes de Seine-Amont développement ont la volonté de requalifier les paysages urbains dégradés pour améliorer l'image de la vallée de la Seine et tout autant la vie des habitants. Elles ont la volonté et l'ambition de travailler les espaces publics afin de les rendre plus agréables et plus rassurants : qu'il s'agisse de la voirie, de l'éclairage public, de la réfection des trottoirs, de la signalétique et des secteurs qui sont destinés à l'implantation de nouvelles entreprises.

La Seine. C'est avant tout une respiration dans la densité du paysage urbain, une ouverture. Le fleuve passe, il vient d'ailleurs et va vers l'ailleurs. Par là il attire, il inspire. L'histoire de la Seine se caractérise par trois temps d'activité. Avant le XIX^e siècle, la plaine alluviale est essentiellement agricole. L'habitat s'est installé sur les plateaux en dehors de la zone inondable. À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le développement des transports fluviaux et du chemin de fer conditionne de nouvelles relations entre la ville et le fleuve. Les industries s'implantent, forgeant ainsi un nouveau paysage industriel encore visible aujourd'hui. Au XX^e siècle, l'industrialisation se poursuit, utilisant les berges pour le transport des agrégats. Cette industrialisation isole le fleuve, le rend le plus souvent inaccessible aux promeneurs. Seine-Amont développement engagera une étude d'aménagement pour la requalification et la valorisation de l'axe de la Seine. Il s'agit de mettre en valeur l'environnement des villes à partir du fleuve, de redonner au fleuve sa place, son rôle de vecteur de développement urbain, dans le cadre d'un schéma global d'aménagement des bords du fleuve.

Une charte de qualité

de l'environnement urbain sera proposée. Elle pourra s'appliquer à toutes les zones d'activités actuelles et futures, ainsi que les espaces publics : embellissement des sites, valorisation du patrimoine architectural, réfection des trottoirs, des éclairages publics et des zones piétonnes, amélioration de la signalétique sont autant de points qui y seront abordés.

L'aménagement
des paysages
naturels
et urbains
diversifiés
de la Seine-
Amont est
encouragé
par une charte
de qualité.





Au cœur de la ville

d'Ivry-sur-Seine, le parc des Cormailles s'étendra sur 9 hectares. Il remplacera l'ancien square de moins d'un hectare et sera progressivement ouvert à partir de l'automne 2003.

Le parc inter-départemental

de Choisy-le-Roi offre ses 150 hectares aux loisirs et aux sports. En été, on peut également profiter d'une base nautique. Il est relié par une « coulée verte » au parc paysager des Sports et des Loisirs d'Alfortville.



Le parc départemental des Lilas

de Vitry, situé sur le plateau, s'étendra sur 100 hectares quand son aménagement sera terminé. Six hectares sont déjà ouverts au public et les premiers jardins familiaux ont été mis à la disposition de leurs usagers.



En bord de Seine

À Alfortville un secteur protégé s'étend face au Port-à-l'Anglais et accueille une piscine.

Entre Seine et voies ferrées

Le parc urbain des Saules dont le belvédère domine la vallée de la Seine longe la boucle des Grands-Godets où un parc intercommunal est en cours de réalisation.